



**Fabrique de la Paroisse de Bienheureuse-Dina-Bélanger
Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec**

AVIS D'EXPERT CONCERNANT L'AVIS D'INTENTION DE CLASSEMENT
de l'église du Très-Saint-Sacrement par la Ministre de la Culture et des Communications du Québec

2020-09-01
Q-20049

St-Gelais Montminy + Associés / Architectes
2980, boulevard Sainte-Anne
Québec (Québec) G1E 3J3
Téléphone : 418 626-8224
Télécopieur : 418 626-6885
www.stgm.net

TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire exécutif.....	1
2. Introduction.....	3
2.1 Mise en contexte.....	3
2.2 Entretien et maintien d'actif.....	3
2.3 Risques associés à l'avis d'intention de classement.....	4
3. Valeur architecturale et enjeux de la conservation de l'église du Très-Saint-Sacrement.....	7
3.1 Les dynamiques urbaines en action.....	7
3.2 L'actualisation des églises.....	11
3.3 Enjeux programmatiques.....	13
3.4 Gestion du patrimoine bâti.....	14
4. Conclusion.....	17
Annexe A Fiche du Répertoire du patrimoine culturel du Québec.....	A-1
Annexe B Fiche de l'Inventaire des lieux de culte du Québec.....	B-1
Annexe C Cartes des limites des paroisses.....	C-1
Annexe D Tableau comparatif des statuts de protection de onze églises du Diocèse.....	D-1

1. Sommaire exécutif

L'avis d'intention de classement de l'église du Très-Saint-Sacrement émis le 29 mai dernier, par la ministre de la Culture et des Communications du Québec, compromet la transaction immobilière que la Fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger était sur le point de conclure pour vendre l'église et son terrain. Cette église est fermée au culte depuis septembre 2019 et sa structure est tellement détériorée que son périmètre est sécurisé afin de prévenir tout incident qui pourrait survenir si des pierres de l'enveloppe de maçonnerie se désolidarisent et tombent au sol.

L'avis d'expert que nous avons rédigé, à la demande de la Fabrique, s'appuie sur l'analyse :

- des facteurs structurels et conjoncturels qui ont mené à la présente situation;
- des objectifs et de la méthodologie du projet local visant à assurer la pérennité des églises (à l'échelle de la Ville de Québec);
- des contraintes et opportunités que présenterait le classement de l'église Saint-Sacrement, pour les différentes parties prenantes;
- des constats et recommandations du Vérificateur Général du Québec dans son rapport déposé en juin 2020 sur les pratiques du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, quant à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier.

L'analyse révèle que les risques associés au classement de l'Église du Très-Saint-Sacrement sont considérables, notamment parce que sa condition matérielle est déjà extrêmement détériorée et qu'aucun usage n'est pressenti pour poser les bases d'un projet viable de réhabilitation.

Les églises sont des structures difficiles à doter de nouveaux usages; leurs caractéristiques architecturales, qui contribuent à leur beauté et à leur forte identité, sont en même temps très contraignantes. La présence à quelques kilomètres de l'église du Très-Saint-Sacrement, de deux autres églises désaffectées dont la valeur architecturale est jugée exceptionnelle (et dont l'une - Saint-Charles-de-Limoilou - n'est même pas classée par le MCCQ), demandera au cours des prochaines années des efforts et des ressources considérables si l'on veut les sauvegarder. Le classement impromptu de l'église du Très-Saint-Sacrement risque de faire peser un poids additionnel sur ces deux églises et sur les deux autres dont la Fabrique a la responsabilité, ce qui s'avère déplorable dans la perspective d'un projet global qui vise la valorisation du patrimoine bâti québécois.

Suite à notre analyse, nous estimons que l'église du Très-Saint-Sacrement ne devrait pas être classée comme immeuble patrimonial par le MCCQ.

2. Introduction

2.1 Mise en contexte L'église du Très-Saint-Sacrement, située dans la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger, fait l'objet d'un avis d'intention de classement émis par la ministre de la Culture et des Communications. En réaction à cette décision, la Fabrique de la paroisse, membre de la corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec, a octroyé un mandat à STGM pour émettre un avis d'expert. Le présent rapport fait état de cet avis.

L'église est située au 1330 chemin Sainte-Foy dans le quartier Saint-Sacrement de la ville de Québec, dont le nom et les limites correspondent à l'ancienne paroisse Saint-Sacrement. L'ancienne paroisse a été fusionnée avec d'autres paroisses voisines en 2012 pour devenir la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger lors des réaménagements pastoraux dirigés par le diocèse de Québec. Les paroisses fusionnées comprennent aussi les églises Saint-Charles-Garnier et Saint-Michel-de-Sillery. Selon l'article de Marie-Pier Duplessis (2012-10-28), « Le diocèse de Québec fait le pari qu'en unissant ses communautés en un nombre restreint de paroisses, sa mission d'évangélisation sera renforcée. Dans les faits, la précarité financière, la diminution du nombre de fidèles, la rareté des bénévoles et le manque de personnel mandaté sont autant de préoccupations qui forcent l'Église à revoir sa structure ». ¹ D'emblée, le diocèse de Québec fait face à plusieurs défis seulement pour subvenir à sa mission.

2.2 Entretien et maintien d'actif La succession d'événements qui se sont produits durant la dernière décennie à l'église du Très-Saint-Sacrement est un exemple probant du poids que représente le maintien d'actifs pour le diocèse. Malgré les investissements annuels moyens de 76 000\$ (en dollars actualisés) engagés depuis quarante ans pour l'entretien de l'église, de 1975 à 2015, l'église est dans un état de dégradation avancée : Au cours de l'été 2017, une partie du mur de pierres du transept ouest s'est effondrée. Des mesures de sécurité ont été mises en place pour contrôler tout futur effondrement et assurer l'étanchéité pendant l'hiver 2018. Le carnet de santé rapporte également des déficiences majeures de la maçonnerie des contreforts du transept, du mur est du sous-sol et sur toute la hauteur des deux clochers. L'ensemble des fenêtres en bois doivent être restaurées. La toiture de cuivre de la nef et du transept a atteint sa durée de vie utile et elle commence à se percer. Alors qu'un peu plus de 3 000 000,00\$ (en dollars actualisés) ont été investis dans l'église dans les 40 dernières années, le coût total des travaux en date de 2017 s'élève à 3 044 984.00\$.

La firme de génie-conseil Laro experts a été mandatée en 2018 pour déterminer l'état du mur ouest du transept, dont sa conformité et l'évolution des dégradations. Ils ont jugé la situation stable, sans aucun signe de faiblesse structurale, même si

¹ <https://www.lesoleil.com/actualite/diocese-de-quebec-les-paroisses-sacrifiees-pour-survivre-295f6fb951668535b16774f479b236af>

le problème d'instabilité du mur de pierre est toujours présent. Ils ajoutent que « les mesures en place ont simplement comme objectif de ralentir le processus de chutes des pierres.»

Un nouveau rapport a été produit en 2019 par Gilles Duchesneau, avec la collaboration de la firme Laro experts, pour faire le suivi de la situation. De manière générale, des fissures et des déplacements de pierre sont observés sur la plupart des façades. Les vides derrière les pierres et les bombements s'étendent progressivement à l'ensemble du bâtiment. Ces éléments affaiblissent significativement la solidité de la structure du bâtiment. Il est recommandé que l'église soit fermée au public au plus tard le 15 septembre 2019 et que des mesures d'urgence soient entreprises avant le 15 décembre afin de ralentir la dégradation des murs de maçonnerie et pour stabiliser les clochers. Des cerceaux de stabilisation, des tirants verticaux et des filets sont installés sur les clochers. Des ancrages sont fixés dans la maçonnerie pour empêcher les pierres de bouger et de tomber. Ces mesures, d'une durée de vie maximale de 5 ans, doivent être évaluées annuellement. Un périmètre de sécurité doit être aménagé autour de l'église.

Ces travaux urgents ne sont que des mesures d'atténuation et de sécurisation temporaires; ils ne règlent pas les problèmes d'infiltration d'eau à l'origine de la détérioration du parement et de l'arrière-mur. Étant donnée la situation, la Fabrique a pris la décision de fermer l'église comme recommandé, de la désacraliser et de mettre le bâtiment et le terrain en vente.

2.3 Risques associés à l'avis d'intention de classement

Il faut souligner que l'avis d'intention de classement encoure des risques significatifs pour tous les acteurs, soit la Fabrique, le diocèse, la ville de Québec et le ministère.

L'avis d'intention de classement du ministère de la Culture et des Communications est survenu à la veille de la vente de l'église à un acheteur, car l'église était menacée de démolition. Au vu de cette initiative, l'acheteur s'est retiré du dossier et la responsabilité liée au bâtiment est à nouveau retombée sur la Fabrique et le diocèse. Il s'agit d'un fardeau lourd à porter pour la Fabrique qui a à sa charge deux autres églises fonctionnelles. Les ressources pouvant être allouées à des lieux utilisés sont diluées pour assumer l'entretien d'un édifice vide et dégradé. Cela met à risque l'entretien des deux autres églises qui, elles, peuvent être une source de revenus grâce aux dons, aux événements et aux locations s'il y a lieu.

L'idée de classer ce bâtiment est impensable sans l'investissement de fonds publics pour sa sauvegarde. Or, il n'y a aucun usage destiné à ce bâtiment et il n'est même plus en état d'en accueillir un. Sans usage, il n'y a aucune possibilité qu'il génère des revenus autonomes. L'investissement de fonds publics pour simplement retarder la démolition de l'édifice est contreproductif alors que de nombreux dossiers de projets urgents concernant des édifices classés, utilisés et générant des retombées sont en attente de financement pour assurer leur valorisation.

Enfin, cela démontre la divergence entre les intentions de la ville de Québec et du ministère de la Culture. La Ville n'a pas identifié l'église du Très-Saint-Sacrement comme faisant partie des huit églises admissibles à la mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle. Ainsi, cette incohérence met en jeu la crédibilité de ces organismes quant à la gestion concertée de la valorisation et la sauvegarde du patrimoine bâti.

3.

Valeur architecturale et enjeux de la conservation de l'église du Très-Saint- Sacrement

3.1 Les dynamiques urbaines en action

La ville peut être comparée à un organisme en transformation constante. Ses zones centrales et périphériques se déplacent et se modifient constamment, au gré des changements démographiques, de l'évolution des modes de vie, de l'organisation politique, de l'aménagement. De nouvelles infrastructures apparaissent, d'autres disparaissent, aucune composante urbaine n'est permanente.

La situation actuelle de l'église Saint-Sacrement témoigne de deux phénomènes concomitants qui caractérisent l'aménagement urbain dans le Québec de l'après-guerre :

- Les mutations du système paroissial
- La valorisation du patrimoine architectural et urbain

La rencontre de ces phénomènes qui se déroulent à grande échelle et à long terme se concrétise aujourd'hui de manière aigue dans le cas de l'église Saint-Sacrement. La complexité des questions soulevées par ce cas, symptomatique de dysfonctionnements profonds dans la manière d'aborder la valorisation du patrimoine bâti au Québec, requiert une analyse élargie, afin d'imaginer des solutions viables et pérennes, plutôt que de continuer à repousser les problèmes en avant.

Forme urbaine et organisation sociale

Dans le modèle d'organisation du territoire mis en place dès le début de la colonie, la paroisse constitue l'unité de base de la structure sociale. Ses trois grandes composantes sont : une communauté humaine stable, une église, un prêtre.²

Après la Deuxième Guerre mondiale, les nombreuses mutations sociales, combinées à l'accroissement de la mobilité, entraînent la réorganisation du territoire. En effet, dans un intervalle de soixante ans, la population québécoise devient majoritairement urbaine : alors qu'en 1901, un peu plus du tiers des Québécois habite en ville; en 1961, ce sont trois personnes sur quatre.

Les changements profonds de la société québécoise commandent une nouvelle attitude de l'Église à l'égard de la ville. Pendant la première moitié du XXe siècle, l'Église veut investir l'espace urbain pour conserver dans la cité une place équivalente à celle qu'elle occupait dans l'espace rural. Alors que la paroisse correspondait jusqu'alors à un morceau de territoire bien défini, elle s'incarne

^{2 2} Gilles Routhier, « La paroisse québécoise : évolutions récentes et révisions actuelles », in *Atlas historique du Québec. La paroisse*, sous la direction de S. Courville et N. Séguin, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 47.

désormais dans une communauté qui évolue dans un espace physique aux formes multiples. Le rôle de l'Église se développe dans de nouveaux champs d'action, qui s'ajoutent à ceux qu'elle remplit traditionnellement en santé et en éducation : services sociaux, loisirs (terrains de jeux), travail (syndicats), capital (coopératives), information (journaux).

Le tableau 1 présente la séquence chronologique d'implantation des églises sur le territoire de l'ancienne ville de Québec (incluant Sillery); il illustre l'intensité du mouvement de construction pendant cette période. Vingt des trente-six églises répertoriées (56%) sont érigées en cinquante ans, entre 1910 et 1960 (lignes 14 à 33 inclusivement).

PAROISSE	Année construction	Adresse	
1	Basilique Notre-Dame-de-Québec	1766-1922	16, de Buade
2	Église Notre-Dame-des-Victoires	1766-1817	12, Place-Royale
3	Cathédrale anglicane Holy Trinity	1803	29, des Jardins
4	St. Andrew's Church	1809	106, Sainte-Anne
5	Église Saint-Roch	1811-1818-1845-1918	590 Saint-Joseph
6	Chalmers-Wesley United Church	1852	78, Sainte-Ursule
7	Église Saint-Michel-de-Sillery	1852	1735, côte de Sillery
8	Église Notre-Dame-de-la-Jacques-Cartier	1853-75	160 Saint-Joseph
9	Église Saint-Sauveur	1867	215, des Oblats
10	Église Notre-Dame-de-la-Garde	1877	761, Champlain
11	Église Saint-Jean-Baptiste	1880	490, Saint-Jean
12	Église Saint-Zéphirin-de-Stadacona	1890	1450, François 1 ^{er}
13	Église Sainte-Angèle-de-Saint-Malo	1900	275, Marie-de-l'Incarnation
14	Église Saint-Charles-de-Limoulu	1917	500, 8 ^{ème} Avenue
15	Baptist Church	1918	70 Grande-Allée
16	Église Saint-Cœur-de-Marie	1919	530, Grande-Allée Est
17	Église du Très-Saint-Sacrement	1920	1330, chemin Sainte-Foy
18	Église Notre-Dame-de-Grâces	1925	605 de Mazenod
19	Église Saint-François-d'Assise	1926	1381, 1 ^{ère} Avenue
20	Église Saints-Martyrs-Canadiens	1929	950 de Bienville
21	Église Saint-Dominique	1930	175, Grande-Allée O
22	Église évangélique Baptiste	1931	1180, 3 ^{ème} Avenue
23	Église Saint-Joseph	1940	643, Châteauguay
24	Église Saint-Esprit	1942	750, 2 ^{ème} Avenue
25	Église Notre-Dame-de-Plaisance	1945	988, rue Saint-Vallée
26	Église Saint-Charles-Garnier	1945	1215, Chanoine-Morel
27	Église Saint-Pascal-de-Malzerets	1946	1895, de la Canardière
28	Église Saint-Vincent-de-Paul	1950	300, Côte d'Abraham
29	Église Saint-Fidèle	1951	689, 12 ^{ème} Rue
30	Église Saint-Albert-le-Grand	1952	3055, 2 ^{ème} Avenue
31	Église Sainte-Claire-d'Assise	1952	2110, de la Normandie
32	Église Saint-Paul-Apôtre	1957	2150, 8 ^{ème} Avenue
33	Église Saint-Pie-X	1959	1935, 25 ^{ème} Rue
34	Église Sainte-Odile	1963	210, des Chênes O
35	Église Sacré-Cœur-de-Jésus	1968	340 de Montmartre
36	St. Patrick Church	1988	1145, de Salaberry


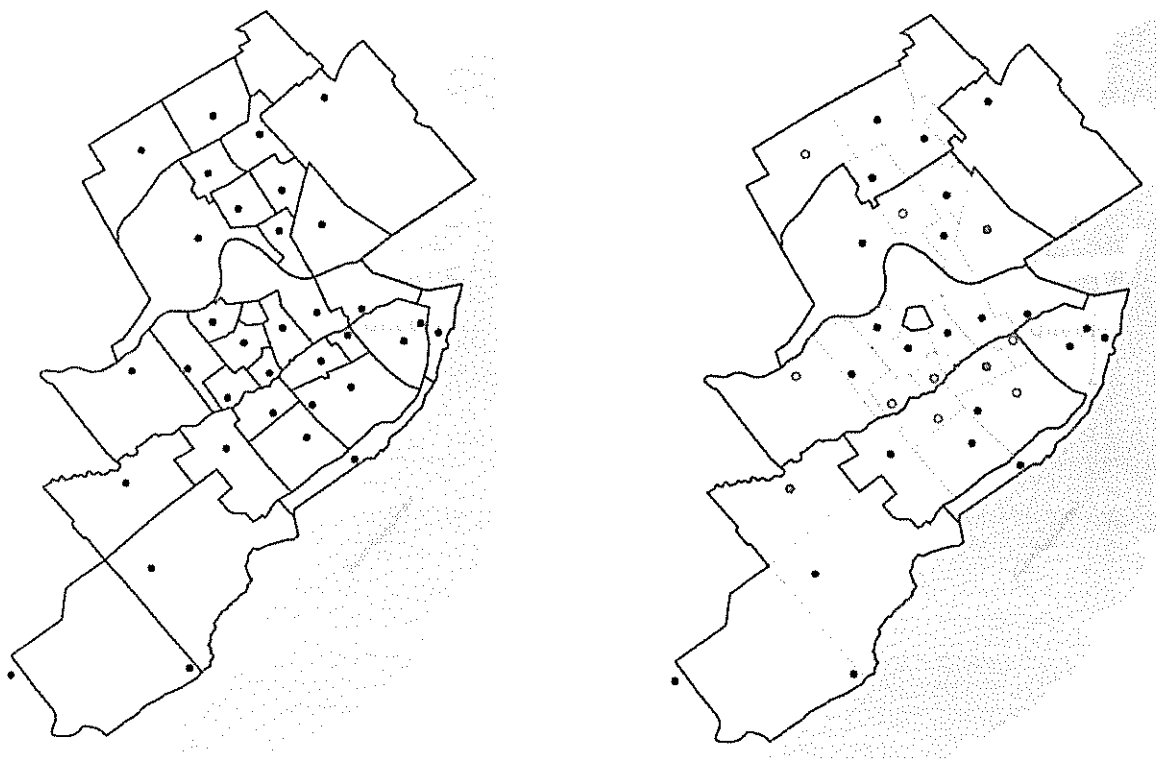
 DÉMOLIE
FERMÉE AU CULTE

TABLEAU 1

Cette période d'expansion précède de quelques décennies la mutation qui touche les institutions québécoises à partir des années 1960, alors que l'État prend la place de l'Église pour assurer la prestation de nombreux services aux citoyens. En parallèle, la pratique religieuse diminue et les fidèles catholiques désaffectent les églises. Le problème de l'Église est double : son parc immobilier excède rapidement ses besoins et les bâtiments vieillissants demandent des travaux de plus en plus importants. Face à cette situation, l'Église tente de s'adapter : « le réseau paroissial québécois est en pleine évolution et il demeurera soumis à des réaménagements de grande envergure, au cours des prochaines années. »³ Parmi les stratégies mises en place, le regroupement de plusieurs paroisses permet de concentrer les ressources humaines, matérielles et financières; dans cette perspective, certains bâtiments sont identifiés comme excédentaires, désacralisés et mis en vente.

Les deux cartes ci-dessous illustrent les limites paroissiales sur le territoire de l'ancienne ville de Québec (incluant Sillery) en 1998 (à gauche) et en 2020 (à droite).



- LIMITE DES PAROISSES D'ORIGINE
- LIMITE DES PAROISSES
- ÉGLISE EN ACTIVITÉ
- ⊙ ÉGLISE FERMÉE AU CULTE
- ÉGLISE DÉMOLIE

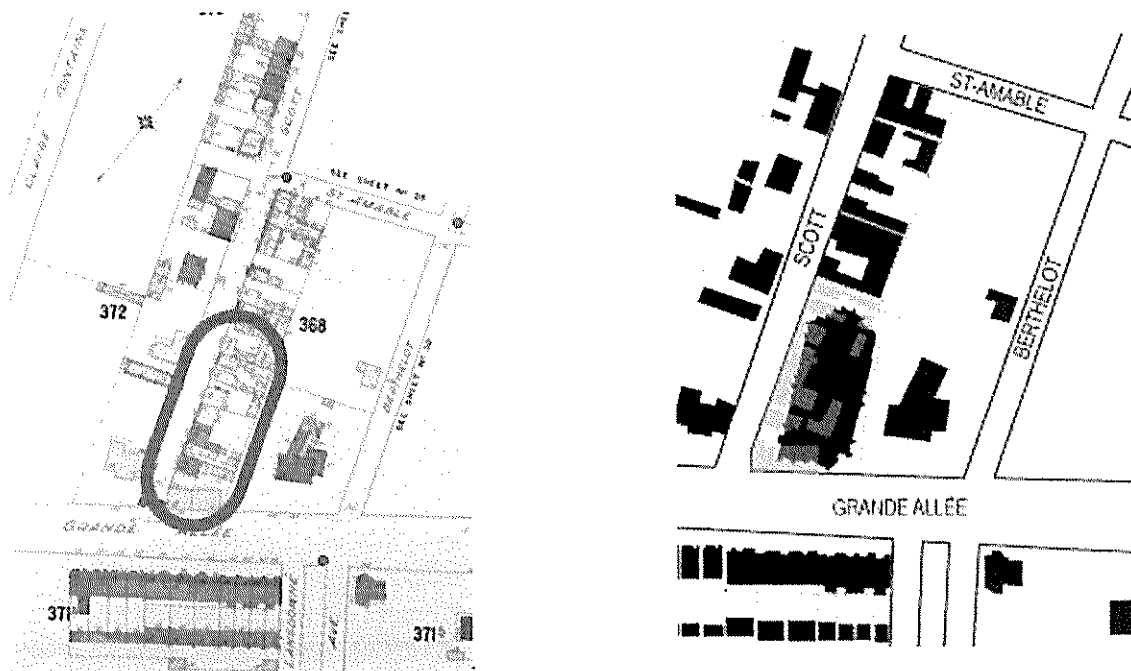
³ Gilles Routhier, *idem*, p. 57.

À l'échelle du diocèse de Québec, on comptait deux cent cinquante-neuf (259) paroisses en 1995. Au premier janvier 2019, les fusions juridiques des paroisses et de leur Fabrique ont ramené ce nombre à trente-huit (38).

La démolition Dans le processus de transformation des villes, lorsque les bâtiments ne répondent plus aux besoins pour lesquels ils ont été construits, qu'ils sont inutiles, dysfonctionnels ou vétustes, leur démolition peut constituer un projet valable, « une nécessité historique », pour reprendre les mots de Françoise Choay.⁴ historienne des théories et des formes architecturales et urbaines, qui a consacré une grande partie de sa carrière à approfondir la notion de patrimoine bâti et les modalités de sa conservation.⁵

On remarque, en comparant les deux cartes précédentes et en consultant le tableau 1, que depuis trente ans, en raison des besoins de plus en plus réduits pour leurs espaces, plusieurs églises ont été démolies et ont fait place à de nouvelles structures bâties.

Par ailleurs, il y a un siècle, lorsque les activités de l'Église étaient dans une phase d'expansion, il est arrivé que l'inverse se produise et que la construction d'une nouvelle église entraîne la démolition de bâtiments existants. Dans le faubourg Saint-Louis, à Québec, en 1898, une bande de dix maisons a été rasée, sur la rue Scott, pour faire place à l'église Saint-Cœur-de-Marie.



⁴ CHOAY, F. « De la démolition », in *Métamorphoses parisiennes* (1996).

⁵ Voir notamment son ouvrage *L'allégorie du patrimoine* (1996); F. Choay a enseigné à l'école de Chaillot, en France, qui dispense aux architectes diplômés une formation spécialisée dans la restauration et la mise en valeur des Monuments Historiques et sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Le mouvement de conservation intégrale qui conçoit que certains morceaux de la ville et certains types architecturaux, notamment ceux associés à des usages religieux, sont statiques et permanents, considère que la démolition est un échec et s'y oppose par principe. Pourtant, protéger et valoriser le patrimoine bâti n'a aucun sens si on conserve une forme ancienne uniquement parce qu'elle est « déjà là ». La mise en valeur du patrimoine bâti envisage plutôt la poursuite d'un projet d'aménagement, quelle que soit son échelle, en suivant des traces physiques lisibles, en établissant des principes d'organisation intelligibles et, surtout, en actualisant les structures bâties qui peuvent l'être (ce qui induit au préalable des choix), afin de les adapter aux besoins contemporains. Ce projet entraîne des transformations et des démolitions.

3.2 L'actualisation des églises

Le nombre important d'églises dans la ville découle d'un mode de vie révolu, qui était organisé en fonction de leur fréquentation quotidienne par tous les membres de la communauté. Ces besoins étant beaucoup moins présents dans la vie contemporaine, il est impensable de maintenir et conserver toutes les églises qui sont actuellement présentes sur le territoire québécois. Il faudra identifier et choisir :

- Celles qui continueront à être utilisées pour l'usage auquel elles sont destinées depuis leur construction;
- Celles dont les qualités architecturales, spatiales et matérielles rendent viable l'option de leur réhabilitation;
- Celles qui seront démolies.

Un tel exercice a été tenté à Québec, dans la foulée de la démolition, en 1999, de l'église Notre-Dame-du-Chemin, située sur la rue des Érables dans le quartier Montcalm. Afin d'éviter qu'un nouveau « syndrome Notre-Dame-du-Chemin » se répète, Mgr Maurice Couture, Jean-Paul l'Allier et Agnès Maltais avaient alors annoncé ensemble l'engagement conjoint du Diocèse, de la Ville de Québec et du MCCQ pour protéger et valoriser les églises de Québec. Un protocole de transition, entre le moment où une église devenait excédentaire et sa disposition, devait permettre au milieu d'imaginer des solutions de réhabilitation dans un délai de trois ans.

Déjà, les partenaires avaient compris la nécessité de faire des choix et une catégorisation avait identifié, sur les trente-sept églises de la Ville de Québec (avant les fusions municipales de 2002) :

- seize églises de « valeur élevée » (catégorie 1), qui resteraient ouvertes au culte coûte que coûte en raison de leur richesse patrimoniale;
- dix églises de « valeur significative » (catégorie 2) dont au moins l'enveloppe devrait être entretenue;
- onze églises de « valeur communautaire » (catégorie 3) qui pourraient être recyclées ou démolies.

Aujourd'hui, vingt-et-un ans plus tard, six des seize églises (38%) de la catégorie 1 ne sont plus ouvertes au culte, malgré la volonté, la vision et les objectifs annoncés

des signataires de la Déclaration. Trois d'entre elles ont été fermées au culte, l'une a été recyclée pour un usage communautaire et deux ont été démolies.

CATÉGORIE 1 : « VALEUR ÉLEVÉE »	ÉTAT ACTUEL
Église du Très-Saint-Sacrement	Fermée au culte en 2019
Église Saint-Jean-Baptiste	Fermée au culte en 2015
Église Saint-Pascal-de-Maizerets	
Église Saint-Roch	
Église Saint-Sauveur	
Église Notre-Dame-de-Grâces	Démolie en 2006
Église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier	Recyclée
Basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec	
Église Notre-Dame-des-Victoires	
Église Saint-Charles-de-Limoilou	Fermée au culte en 2012
Église Saint-Cœur-de-Marie	Démolie en 2018
Église Saint-Dominique	
Église Saint-Angèle-de-Saint-Malo	
Église Saint-Fidèle	
St. Andrew's Church	
Cathédrale anglicane Holy Trinity	

TABLEAU 2 – Églises de la catégorie 1, selon le classement de 1999

Une mise à jour de la catégorisation a été effectuée par la Ville de Québec, dans le cadre de sa *Vision du patrimoine 2017* et de concert avec les diocèses catholique et anglican, huit bâtiments prioritaires ont été identifiés. En 2017, la Ville et le MCCQ annonçaient un investissement de 30M\$ sur dix ans, pour préserver ces églises de « valeur patrimoniale exceptionnelle ». Réparti entre les huit bâtiments, ce montant correspond à une moyenne annuelle de 375k\$ par église, pendant dix ans. Il a été admis, dès 2017, que ce montant était insuffisant pour répondre aux besoins.⁶

« VALEUR PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE »	ÉTAT ACTUEL
Église Saint-Jean-Baptiste	Fermée au culte en 2015
Église Saint-Roch	
Église Saint-Sauveur	
Basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec	
Église Notre-Dame-des-Victoires	
Église Saint-Charles-de-Limoilou	Fermée au culte en 2012
Cathédrale anglicane Holy Trinity	
Église Saint-Charles-Borromée	

TABLEAU 3 – Églises de « valeur patrimoniale exceptionnelle », selon le classement établi en 2017

⁶ Rapport du Groupe de travail sur la préservation du patrimoine culturel à caractère religieux de la ville de Québec, juin 2018, p.8

Compte tenu du bilan de l'expérience des vingt dernières années, alors que les objectifs de 1999 pour les églises de catégorie 1 n'ont pas été atteints; que les besoins de financement sont importants et urgents pour les huit églises de valeur patrimoniale exceptionnelle identifiées par la Ville et les autorités religieuses; que deux de ces huit églises sont vacantes depuis plusieurs années et qu'on peine à leur trouver un nouvel usage qui permettrait de réaliser un projet de réhabilitation viable et pérenne, l'avis d'intention de classement de l'église du Très-Saint-Sacrement semble diluer les efforts et viser la mauvaise cible.

3.3 Enjeux programmématiques

L'avis d'intention de classement émis pour l'église du Très-Saint-Sacrement est symptomatique d'une lacune fondamentale dans la gestion du patrimoine bâti par le MCCQ : on présume qu'il est possible de protéger un bien immobilier désaffecté, où qu'il se trouve, en l'absence d'un projet pour l'habiter à nouveau. Comme si, par magie, le fait d'octroyer un statut de protection légale à un bâtiment allait initier un processus de requalification ou inverser celui de dégradation en cours.

Tel qu'exposé précédemment, l'état actuel de l'église du Très-Saint-Sacrement dépend de multiples facteurs et il a débuté au tournant des années 1970. L'église avait alors atteint cinquante ans de vie utile, ce qui correspond à un moment charnière dans le cycle de vie d'un immeuble : à partir de là, si des travaux majeurs de réparation et de renouvellement de toutes les composantes ne sont pas planifiés et réalisés, le processus de dégradation profonde commence et s'accroît de façon exponentielle au fil du temps.

Les cas exemplaires de réhabilitation d'églises, comme ceux qu'on connaît à Québec avec les églises Saint-Esprit (école de cirque) et Saint-Denys (bibliothèque Monique-Corriveau), illustrent bien cette séquence. L'église Saint-Esprit, construite en 1942 et désacralisée en 1998, avait un peu moins de soixante ans lorsque le projet de réhabilitation a été élaboré. Le moment était opportun : il s'agissait de remettre le bâtiment à niveau, en l'investissant avec un nouvel usage. Dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, l'église moderne de la paroisse Saint-Denys construite en 1964, montrait des signes inquiétants de dégradation depuis plusieurs décennies, notamment par rapport à certains détails d'enveloppe mal conçus, lorsqu'elle a été désacralisée. Le projet de réhabilitation en bibliothèque est arrivé à point nommé pour corriger ces déficiences et investir des ressources financières raisonnables afin de conserver ce bâtiment de presque cinquante ans.

Ces exemples exposent bien les trois conditions essentielles à la réussite de tout projet qui vise à assurer la pérennité du patrimoine bâti, identifier de manière avant-gardiste et clairvoyante par Eugène Viollet-le-Duc, grand architecte et restaurateur du dix-neuvième siècle :

- **La connaissance matérielle de l'objet (le quoi ?)** afin de comprendre et évaluer l'état des lieux : les risques qui le menacent, que ce soit par rapport au programme, aux déficiences de construction, à la dénaturation de son architecture; ses caractéristiques physiques et spatiales, ses particularités et ses éléments exceptionnels.

- **La « commémoration » (le pourquoi ?)** qui se traduit par les valeurs projetées ou reconnues à l'objet (site ou bâtiment). Cette reconnaissance permet de hiérarchiser la nature de la sauvegarde et de la mise en valeur, entre ce qui doit être préservé tel quel, ce qui doit retrouver un état disparu et ce qui peut changer, être adapté ou même démoli. La commémoration existe à partir de la diffusion d'une connaissance claire, objective et comparée.
- **Le projet (le comment ?)** qui mène à un état qui n'a jamais existé dans le passé, même si l'objectif de la démarche de conservation prétend à une sauvegarde et une mise en valeur. Le programme et les exigences du confort actuel obligent des modifications sur un bâtiment ancien, même s'il semble préservé dans son intégrité générale. On ajoute des espaces techniques, du filage, des éléments de mécanique ou d'isolation thermique ou acoustique. Si le nouvel usage exige des transformations substantielles, la qualité du projet réside dans l'interprétation de ce qui doit être sauvegardé et ce qui est transformé, démoli ou reconstruit.

Ces trois conditions sont loin d'être réunies dans le cas de l'église du Très-Saint-Sacrement, ce qui laisse présager, à brève échéance, l'impossibilité de réaliser un projet de réhabilitation et, dans l'intervalle, la dilapidation de fonds publics comme on l'a vu dans le cas malheureux de l'église Saint-Cœur-de-Marie dans les années 1990. L'état matériel très dégradé de l'église du Très-Saint-Sacrement, une velléité de commémoration ambiguë et inattendue de la part du MCCQ, et l'absence de tout projet de réhabilitation avec un nouvel usage font apparaître hasardeux, voire irresponsable, l'objectif visé par le MCCQ de la protéger en la classant.

3.4 Gestion du patrimoine bâti

L'analyse du cas de l'église du Très-Saint-Sacrement, dans la perspective des méthodes de gestion du patrimoine bâti au Québec, notamment celle appliquée par le MCCQ, fait ressortir leur inefficacité et leurs nombreuses lacunes. Dans la foulée du récent rapport du Vérificateur Général du Québec sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier (juin 2020) et en écho à trois des six constats accablants que l'audit de performance a mis en lumière, nous relevons ici les principales lacunes.

Constat 1 Absence de stratégie d'intervention

Le tableau comparatif présenté à l'annexe D illustre de manière éloquentes les incohérences entre les méthodes d'évaluation et de gestion des biens patrimoniaux par les différents niveaux de gouvernement.

En émettant un avis d'intention de classement de l'église du Très-Saint-Sacrement, un immeuble non sécuritaire, désacralisé, désaffecté et évalué avec la cote « C » selon l'Inventaire des Lieux de culte du Québec, le MCCQ va à l'encontre de la stratégie d'intervention mise en place par la Ville de Québec et le Diocèse, afin de protéger les églises de Québec. Cette décision apparaît d'autant plus incohérente que le MCCQ est un partenaire dans la démarche amorcée depuis 2017 pour sauvegarder les huit églises de Québec dont la valeur est jugée « exceptionnelle ».

La notion d'intérêt national qui devrait motiver et orienter les choix du MCCQ quant aux bâtiments à classer ne s'applique pas à l'église du Très-Saint-Sacrement.

Le MCCQ n'a pas communiqué avec le Diocèse avant d'émettre un avis d'intention de classement, afin de pouvoir baser sa décision en tenant compte de l'ensemble des tenants et aboutissants spécifiques à ce cas. La protection et la valorisation du patrimoine sont pourtant un projet collectif dont le succès dépend de l'adhésion de tous les partenaires.

*Constat 3
Manque d'informations pour
bien intervenir*

L'énoncé de valeur qui accompagne l'avis d'intention de classement (voir annexe A), ne mentionne aucune qualité architecturale (dimensions, configuration, organisation spatiale, analyse de son potentiel de reconversion) ni aucun atout ou opportunité, qui expliquerait la volonté de conserver l'église pour la réhabiliter à un autre usage. Les informations descriptives présentées sur la fiche (ex. : nom de l'architecte, association à des courants artistiques et stylistiques, énumération de matériaux) sont inutiles pour éclairer la prise de décision quant au potentiel de requalification de l'église du Très-Saint-Sacrement.

Le MCCQ démontre une méconnaissance ou une ignorance de la gestion des risques induits par un éventuel classement de l'église du Très-Saint-Sacrement. En effet, l'impossibilité pour la Fabrique de se départir de cet immeuble dont elle n'a pas besoin l'obligera à y consacrer inutilement des ressources humaines, matérielles et financières, qu'elle ne pourra pas attribuer aux deux autres églises dont elle a la responsabilité. Notons que l'une de ces églises, Saint-Michel-de-Sillery, date du XIX^e siècle (1852), qu'elle n'est pas classée, qu'elle surplombe le fleuve Saint-Laurent sur un promontoire, constituant un repère paysager encore plus fort que l'église du Très-Saint-Sacrement, qu'elle est toujours utilisée pour le culte et qu'elle nécessite d'importants travaux d'entretien.

*Constat 4
Classement inéquitable des
biens patrimoniaux*

La méthode d'analyse de la valeur patrimoniale employée par le MCCQ est obscure et incompréhensible pour le propriétaire de l'immeuble. De plus, elle contredit celle de la Ville de Québec.

Le cadre d'évaluation du MCCQ est incomplet :

- Il ne vise que le bien lui-même, sans tenir compte de toutes les conditions qui déterminent son potentiel de valorisation et de sauvegarde. Dans le cas de l'église du Très-Saint-Sacrement, l'émission de l'avis de classement ressemble à un moyen de démontrer à la population que le MCCQ est proactif, alors que cette démarche ne règle rien et engendre de nouveaux risques sur les autres immeubles patrimoniaux de la Fabrique et du Diocèse.
- Il ne tient pas compte des dimensions matérielles du bâtiment ni sa mise en perspective à partir d'un corpus comparable et représentatif. En effet, parmi les huit églises dont la valeur est jugée « exceptionnelle » par la Ville de Québec, la moitié (50%) ne sont pas classées (Saint-Roch, Saint-Sauveur, Saint-Charles de Limoilou, de la Nativité de Notre-Dame). À cet égard, rappelons que les églises Saint-Jean-Baptiste (classée) et Saint-Charles-

de-Limoilou sont désaffectées et n'ont toujours pas fait l'objet, plusieurs années après leur fermeture, d'une réhabilitation avec un nouvel usage. Dans l'intervalle, le processus de leur dégradation se poursuit.

- L'analyse du contexte d'intervention n'est pas prise en compte : la détermination des opportunités, des menaces, des stratégies à privilégier, des moyens à mettre en œuvre et des échéanciers est pourtant essentielle pour développer un projet qui puisse assurer la transmission du bien.

Enfin, en l'absence de tout bilan ou évaluation objective et complète des actions conduites par le MCCQ relativement à la protection et la valorisation du patrimoine immobilier, il est impossible de juger de sa performance globale à long terme et d'identifier les points qui devraient être améliorés. Depuis trente ans, combien d'argent public a-t-on investi dans des interventions menées sur des bâtiments qui ont été démolis par la suite ? Cette éventualité devrait pourtant être envisagée dans l'analyse de l'intention de classer l'église Saint-Sacrement.

Si le passé est garant de l'avenir et que des leçons peuvent être tirées de ce que nos prédécesseurs ont fait, rappelons qu'en vingt ans, six des seize églises identifiées comme celles à sauvegarder en 1999 ont été démolies ou sont dans une situation précaire. D'après des informations diffusées en septembre 2019⁷, un investissement de 1,3 M\$ (650k\$ de la Ville et 650k\$ du MCCQ) permettra d'amorcer des travaux urgents de réfection de l'église Saint-Jea-Baptiste, mais on estime qu'il en coûtera entre 12 et 14M\$ pour le seul maintien d'actifs.

Dans ce contexte, il apparaît mal avisé d'ajouter l'église du Très-Saint-Sacrement au corpus des églises à conserver, ce qui aurait pour conséquence de diluer les efforts et les ressources et de modifier de manière unilatérale la stratégie d'intervention établie en 2017 par le partenariat Ville / Diocèses / MCCQ.

⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1322859/ouverture-exceptionnelle-eglise-saint-jean-baptiste-quebec>

4.

Conclusion

*On ne peut pas tout faire à la fois
Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient les choix.*
Pierre Mendès France, 1953

La crise de la conservation du patrimoine culturel à caractère religieux au Québec n'est pas nouvelle et elle s'accroît depuis un demi-siècle. Rien n'indique que cette tendance s'inversera ou que nous avons déployé jusqu'à maintenant, collectivement, des moyens efficaces pour y faire face.

À Québec, dans un rayon de moins de 3km autour l'église Saint-Jean-Baptiste désaffectée, on retrouve les églises Saint-Charles-de-Limoilou et du Très-Saint-Sacrement, sans usage elles non plus. Toutes les trois sont dans un état matériel déficient. Celle du Très-Saint-Sacrement est la plus détériorée et, de surcroît, elle ne fait pas partie des églises que la Ville de Québec et les diocèses catholique et anglican ont identifiées comme étant celles dont ils s'engagent à assurer la pérennité. La conciliation et la collaboration avec ces partenaires apparaissent pourtant indispensables pour mener à bien un projet aussi ambitieux que celui de la sauvegarde et la valorisation des églises.

L'avis d'intention de classement de l'église du Très-Saint-Sacrement émis le 29 mai 2020 par la ministre de la Culture et des Communications du Québec est d'autant plus surprenant qu'il ne s'accompagne d'aucun énoncé de vision ou de plan d'action de la part du MCCQ à l'égard de cette église; c'est dire que les moyens ne sont certainement ni envisagés, ni disponibles pour faire face rapidement aux impacts que son classement entraînerait. À cet égard, il révèle plutôt une incapacité à faire des choix et une improvisation, qui augmentent, à court terme et à l'échelle du Québec, la fragilisation irréversible du patrimoine bâti.

Dans les circonstances actuelles, compte tenu de la pression qui affectera le financement des services publics de l'après-COVID, le projet collectif d'actualisation des églises québécoises demande du courage, de la vision, de la collaboration, de la transparence et de la cohérence; en effet, ce projet requerra beaucoup de moyens.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 337M\$ dans quelque 2 900 projets de réfection et de restauration par l'entremise du programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux du Québec, qui permet de financer jusqu'à 80% des coûts des projets. Malgré des demandes répétées de la Fabrique, l'église du Très-Saint-Sacrement n'a pas obtenu d'aide, puisque jugée non prioritaire. Le revirement de l'évaluation du MCCQ, à travers l'avis d'intention de classement, arrive trop tard et ne s'accompagne d'aucun engagement financier nécessaire au projet de réhabilitation de l'église (coût évalué à 7M\$ pour le maintien d'actifs, plus une somme à définir pour la transformation du bâtiment à un usage inconnu).

En 2017, devant l'échec du plan établi à la fin des années 1990 par la Ville de Québec, le diocèse et le MCCQ, visant à sauvegarder les églises sur le territoire de la ville, un groupe de travail présidé par John Porter s'est de nouveau penché sur la question, émis des constats et formulé des recommandations.

Le rapport de ce groupe de travail, déposé en juin 2018, fait état d'une situation critique et lance un énième cri d'alarme. Il souligne qu'on ne peut plus « remettre à plus tard », que nous avons déjà trop tergiversé. « Les programmes gouvernementaux gérés par le CPRQ (Conseil du patrimoine religieux du Québec) auront permis de gagner du temps, de faire illusion. Ils ne suffisent plus. »

La première et principale recommandation du groupe de travail est la mise sur pied d'une Fiducie d'utilité sociale qui deviendrait propriétaire et gestionnaire des huit églises identifiées comme ayant une valeur patrimoniale remarquable. Cette fiducie devrait s'appuyer sur un cadre de gouvernance responsable et efficace, composé de mandataires de la Ville de Québec, des diocèses catholique et anglican, des huit Fabriques paroissiales, du MCCQ, de la Commission de la capitale nationale du Québec, de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux du Québec, de la Fondation Québec Philanthrope et de groupes d'initiative.⁸

Or, plus de deux ans sont passés depuis le dépôt de ce rapport. Cette Fiducie n'a toujours pas été mise sur pied, alors que l'action concertée et convergente est une condition indispensable au succès du projet de valorisation et de protection du patrimoine bâti, non seulement sur le territoire de la Ville de Québec, mais à l'échelle de tout le Québec. Il s'agit d'une proposition pour laquelle le MCCQ pourrait exercer un leadership porteur.

La gravité et l'urgence de la situation qui prévaut, pour la Fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger, pour le Diocèse de Québec, mais aussi pour la Ville de Québec et le MCCQ à l'égard de la protection et de la transmission du patrimoine bâti, requièrent des actions ciblées et structurantes. Pour toutes les raisons exposées dans cet avis, nous estimons que le classement de l'église du Très-Saint-Sacrement n'en est pas une.

⁸ Rapport du groupe de travail sur la préservation du patrimoine culturel à caractère religieux de la ville de Québec, juin 2018, p. 10

Annexe A Fiche du Répertoire du patrimoine culturel du Québec

24.08.2020

Eglise du Très-Saint-Sacrement - Répertoire du patrimoine culturel du Québec



Eglise du Très-Saint-Sacrement

Type : Patrimoine bâti/édifié

Région administrative :

- Capitale-Nationale

Municipalité :

- Québec

Date :

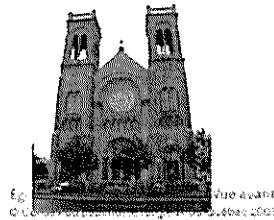
- 1862 - 1874 (construction)
- 1867 (aménagement intérieur)

Inscriptions :

- Patrimoine religieux et civil
- Patrimoine religieux
- Patrimoine architectural et urbain

Usage :

- Lieu de culte et lieu de rassemblement religieux et mondain



Église du Très-Saint-Sacrement, Québec, 2003

Description :

Plan au sol : Croix latine

Groupement : Cathédrale

Structure : Métal ossature métallique

Toit : Forme à deux versants à la croupe
Matériau : Cuivre à baguettes

Statuts :

Statut	Statut	Statut	Statut
Avis d'intention de classement	Immuable patrimonial	Musée de la Culture et des Communications	2020-07-09

Inventaire :

Valeur patrimoniale :

L'église du Très-Saint est entièrement présente, un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Le lieu de culte est étroitement associé à la congrégation du Très-Saint-Sacrement et à l'histoire de la paroisse du Très-Saint-Sacrement, à Québec. Les religieux de cette communauté s'établissent à Québec en 1850. En 1861, ils fondent à Sainte-Foy un noviciat et un centre consacré à la dévotion eucharistique. Une chapelle est inaugurée en 1874, mais elle est remplacée par l'église actuelle qui est construite de 1862 à 1864 pour desservir la population de cette non-cathédrale de la paroisse du Très-Saint-Sacrement, créée en 1871. Cette paroisse relève de la congrégation du Très-Saint-Sacrement jusqu'en 1924.

L'église du Très-Saint est également présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et technique. Elle est un édifice en bois, les parties de l'architecture antérieures au XVIII^e siècle ont été complètes par les architectes québécois Charles Poirier et Louis Beaulieu, avec la collaboration des artistes George Lévesque et Jean Thomas Nadeau. Cette église est représentative de l'architecture religieuse des provinces des dernières du XIX^e siècle par sa monumentalité et son architecture inspirée des styles néogothique et néoroman. Elle témoigne aussi de l'usage du bois en tant que matériau de construction des structures en bois pour les édifices de grandes dimensions érigés pendant cette période. Cette structure est soumise à des dommages et à un processus de dégradation, notamment le squelette en bois de l'église du Très-Saint-Sacrement.

L'église du Très-Saint-Sacrement présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur artistique. Le décor de l'église est une œuvre majeure monographique moderne élaborée en collaboration avec le Très-Saint-Sacrement et la Fête-Dieu, de même qu'une œuvre majeure de la congrégation et de l'église catholique.

Éléments associés

Patrimoine immatériel associé (1) :

- Cérémonie :**
- Église du Très-Saint-Sacrement (1862 - 1874) - Québec (Québec) (2020)

Groupes associés (1) :

- Paroisse du Très-Saint-Sacrement (1862 - 1924) - Québec (Québec)

Personnes associées (1) :

- Poirier, Charles (1820 - 1890) - Architecte - Construction (1862)
- Poirier, Charles (1820 - 1890) - Architecte - Construction (1862)
- Lévesque, Louis (1843 - 1913) - Architecte
- Poirier, Charles (1820 - 1890) - Architecte - Construction (1862)

Objets associés (1) :

- Église du Très-Saint-Sacrement (1862 - 1874) - Québec (Québec) (2020)
- Inventaire des lieux de culte de Québec (1862 - 1874)

24/08/2020

Église du Très-Saint-Sacrement - Répertoire du patrimoine culturel du Québec

L'église contient des œuvres d'art produites par plusieurs artistes, ateliers et architectes notamment des vitraux exécutés par le maître-verrier Marius Plamondon entre 1953 et 1961 et du mobilier intégré conçu par l'architecte Adrien Dufresne entre 1943 et 1951.

L'église du Très-Saint-Sacrement présente en outre un intérêt paysager. Le lieu de culte est implanté sur un terrain dominant le coteau Sainte-Genève, en bordure du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement. L'église constitue un point de repère dans le paysage du quartier Saint-Sacrement, un secteur urbain qui se développa dans la première moitié du XX^e siècle.

Emplacement

- Région administrative : Capitale-Nationale
- MRC : Québec
- Municipalité : Québec
- Arrondissement municipal : La Cité
- Adresse : 1330 chemin Sainte-Foy
- Latitude : 46° 47' 42 0"
- Longitude : -71° 15' 13 6"
- Désignation cadastrale : Lot 1 737 958

Références

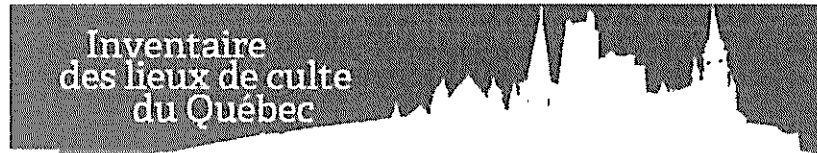
- **Notices bibliographiques :** LAPERRIÈRE, Guy. *Les congrégations religieuses de la Franco au Québec 1880-1914*. Vol. 2. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999. 597 p.
- LAROCHE, Ginette et Michelle PELLETIER. *Vivre dans le rayonnement de l'ascenseur. Le décor de l'église du Très-Saint-Sacrement de Québec*. Québec, Fabrique de la paroisse du Très-Saint-Sacrement de Québec, 2012. 29 p.
- MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN. *Foi et patrie : Art et architecture des églises à Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 1996. 178 p.
- s.a. *Paroisse du Très-Saint-Sacrement: 1921-1996*. Québec, 1996. s.p.

- **Multimédias disponibles en ligne :**
 - Images (5)
 - Vidéos (0)
 - Audio (0)

Annexe B Fiche de l'Inventaire des lieux de culte du Québec

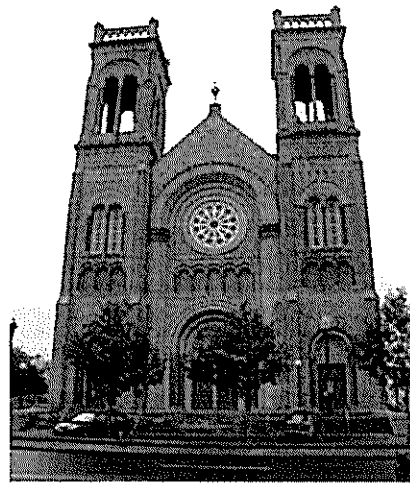
24/08/2020

Inventaire des lieux de culte du Québec - Fiche



Église Très-Saint-Sacrement

Fiche: 2003-03-163



Vue frontale de la façade principale

Adresse	1330, chemin Sainte-Foy Q1S 2N5
Localité	Québec
MRC	Hors MRC
Région administrative	région de Capitale-Nationale (03)
Confession	Catholique
Ordre	Supérieure (C)
Période de construction	1920 - 1923
Architecte(s)	Charles Bernier, Architecte Jean-Thomas Nadeau, Pasteur / curé Alphonse Têtu, Pasteur / curé M. Serracino, Architecte
Statut	Monument, presbytère

Extérieur

www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=19218

www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=19218

1/2

24/08/2020

Inventaire des lieux de culte du Québec - Fiche

Matériau principal	Pierre
Pierre	Pierre
Matériaux	Cuivre

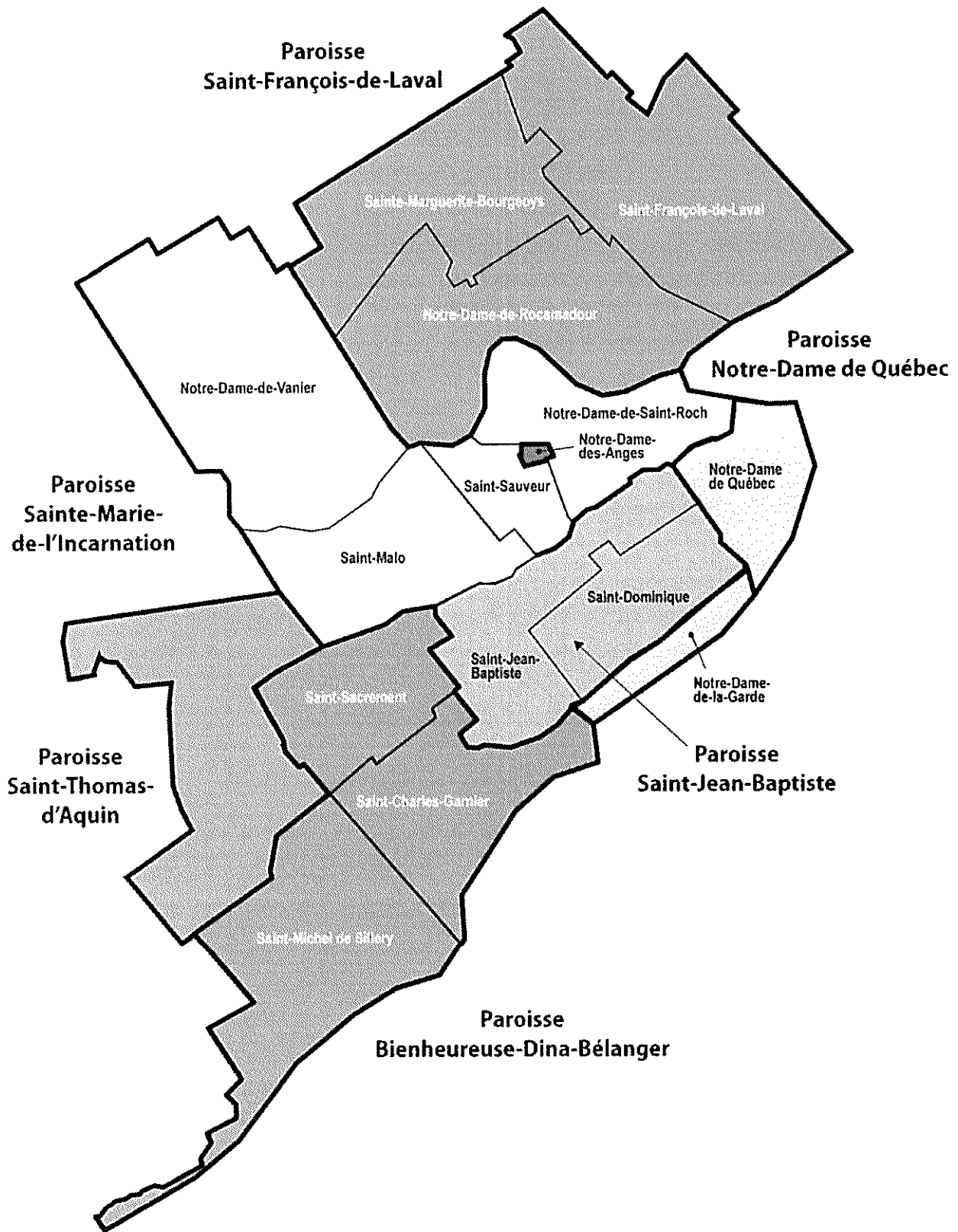
Intérieur

Matériau principal	Plâtre
Pierre	Plâtre
Matériaux	Arc en plein cintre
Plan du choeur	Croix latine choeur en saillie abside en hémicycle
Plan intérieur	Nef à 3 vaisseaux, tribune (s) arrière, tribune (s) choeur
Organe	Casavant Frères (Opus 1453, 1932), installé en 1943.
Vitraux	Marius Plamondon, maître-verrier

Dernière mise à jour sur l'état des lieux : 26 juin 2020

Tous droits réservés © 2012, Conseil du patrimoine religieux du Québec

[Essayez Mobiculte la version mobile](#)



LIMITE DES PAROISSES, 2020

Annexe D Tableau comparatif des statuts de protection de onze églises du Diocèse

TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES DE CATÉGORISATION DES ÉGLISES ET DES STATUTS LÉGAUX DE PROTECTION

Niveau administratif :		Municipal	Provincial	Provincial	Fédéral
Institution :		Ville de Québec	Conseil du patrimoine religieux du Québec - OBNL	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada
Division :		Division du patrimoine et des relations internationales	Inventaire des lieux de culte du Québec	Ministère de la Culture et des Communications	Agence Parcs Canada
		Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle ¹		Répertoire du patrimoine culturel du Québec	Lieux historiques nationaux
Églises ciblées par la mesure d'aide ^{II III}	Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec	Protégée	(A) Incontournable ^{IV}	Classée – Immeuble patrimonial ^V Déclaration – Située dans un site patrimonial ^{VI}	Déclarée – lieu historique national du Canada ^{VII}
	Église Saint-Jean-Baptiste	Protégée	(A) Incontournable ^{VIII}	Classée – Immeuble patrimonial ^{IX}	s/o
	Cathédrale anglicane Holy Trinity	Protégée	(A) Incontournable ^X	Classée – Immeuble patrimonial ^{XI} Déclaration – Située dans un site patrimonial ^{XII}	Déclarée – lieu historique national du Canada ^{XIII}
	Église Saint-Charles-Borromée	Protégée	(A) Incontournable ^{XIV}	Classée – Immeuble patrimonial ^{XV} Déclaration – Située dans un site patrimonial ^{XVI}	s/o
	Église de la Nativité de Notre-Dame	Protégée	(B) Exceptionnelle ^{XVII}	Déclaration – Située dans un site patrimonial ^{XVIII}	s/o
	Église Saint-Roch	Protégée	(B) Exceptionnelle ^{XIX}	Inventoriée ^{XX}	s/o
	Église Saint-Sauveur	Protégée	(B) Exceptionnelle ^{XXI}	Inventoriée ^{XXII}	s/o
	Église Saint-Charles-de-Limoulu	Protégée	(B) Exceptionnelle ^{XXII}	Inventoriée ^{XXIV}	s/o
Paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger	Église du Très-Saint-Sacrement	Non protégée	(C) Supérieure ^{XXV}	Avis d'intention de classement ^{XXVI}	s/o
	Église Saint-Charles-Garnier	Non protégée	(B) Exceptionnelle ^{XXVII}	Inventoriée ^{XXVIII}	s/o
	Église Saint-Michel-de-Sillery	Non protégée	(C) Supérieure ^{XXIX}	Déclaration – Située dans un site patrimonial ^{XXX}	s/o

Église fermée au culte

ⁱ Source : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/art-culture/programmes-subventions/batiments.aspx>

ⁱⁱ Sources : <https://www.carrefourdequebec.com/2017/08/15-m-10-ans-8-eglises/>

ⁱⁱⁱ https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/art-culture/programmes-subventions/docs/Mesure_aide_%C3%A9glises_septembre%202018.pdf

^{iv} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=21669

^v Source : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92771&type=bien#.X0PLkMhKiUk>

^{vi} idem

^{vii} https://www.pc.qc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=690

^{viii} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=21669

^{ix} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92777&type=bien#.X0PRTchKiUk>

^x http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=29470

^{xi} Source : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92773&type=bien#.X0PSrshKiUk>

^{xii} idem

^{xiii} https://www.pc.qc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=682

^{xiv} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=15729

^{xv} Source : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92700&type=bien#.X0PUXMhKiUk>

^{xvi} idem

^{xvii} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=15129

^{xviii} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=113989&type=bien#.X0PVJ8hKiUk>

^{xix} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=18921

^{xx} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=114412&type=bien#.X0PWrrshKiUk>

^{xxi} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=18048

^{xxii} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=114593&type=bien#.X0PYr8hKiUk>

^{xxiii} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=16641

^{xxiv} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=114548&type=bien#.X0PZQshKiUk>

^{xxv} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=19218

^{xxvi} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=114634&type=bien#.X0PZ5shKiUk>

^{xxvii} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=17575

^{xxviii} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=114580&type=bien#.X0PiVMhKiUk>

^{xxix} http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=17550

^{xxx} <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=101554&type=bien#.X0Pi3shKiUk>